



POMPIERS SOLIDAIRES

MAGAZINE

WWW.POMPIERS-SOLIDAIRES.ORG

ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

EDITION ANNUELLE

ORDRE D'INSERTION N° 09730

DÉPT. : 46 VILLE : CAHORS

CORRESPONDANCE - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS & COMPTABLES

Edition Conseil Publicité

38, Bd Tzarewitch - BP 1380 - 06004 NICE CEDEX 1
Tél. 04 89 15 71 99 - E-mail : gestion.ecp@sfr.fr

RAISON SOCIALE : TI KAZ CREOL M. ou M^{ME} : PIERQUIN-LOUIS LUCIE

ADRESSE : 168 RUE NATIONALE

CODE POSTAL : 46000 VILLE : CAHORS

TÉL. : 0581 70 1661 PORT. :

E-MAIL : LUC.PIERQUIN@GMAIL.COM

DÉCLARE SOUSCRIRE 1 INSERTION(S) AU FORMAT DE CV PAGE
ET MANDATE COMME INTERMÉDIAIRE LE COMMERCIAL SIGNATAIRE POUR SOUSCRIRE CETTE INSERTION



DESSCRIPTIF POUR UNE PARUTION

NOMBRE D'EMPLACEMENT RÉSERVÉ : 1
PRIX H.T. UNITAIRE : 400,00 €
FRAIS CRÉATION 20% : OFFERTS €
TOTAL H.T. : 400,00 €
MONTANT T.V.A. 20% : 80,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C. : 480,00 €

RÈGLEMENT EXCLUSIVEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE :
ECP - Edition Conseil Publicité

Banque : _____ Chèque(s) n° : _____

T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES ENCAISSEMENTS - T.V.A. INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR43 844388082
AUCUN RÈGLEMENT EN ESPÈCES N'EST ACCEPTÉ

PARTIE RÉSERVÉE À LA RÉGIE COMMERCIALE 070525

N° de Régie obligatoire : 1A7 Observations : TARIF
EXCLUSIVEMENT INTERMÉDIAIRE CV 2 LIGNES
DEUXIÈME REMÈREMENT
LE SERVICE COMMERCIAL
DERNIÈRE PARTICIPATION

ATTESTATION DE L'ANNONCEUR

Le souscripteur atteste que le commercial qui l'a visité ou contacté, n'a en aucune façon fait pression sur lui et qu'il ne s'est présenté qu'au titre d'agent en publicité. L'ordre d'insertion signé n'est pas un don et peut représenter que l'insertion publicitaire dans le Magazine POMPIERS SOLIDAIRES.

Lu et approuvé, bon pour insertion
CACHET ET SIGNATURE

Fait le 1 / 1 / 2015

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ACCEPTÉES PAR L'ANNONCEUR. Toute insertion, implique l'envoi d'un exemplaire de cette édition à titre justificatif. La prospection publicitaire est réalisée par un organisme privé (E.C.P.). Le montant de ce bon de commande est destiné aux frais de commercialisation, édition, composition, maquette, impression et routage. Lorsque le contrat a été conclu à distance, que son objet n'entre pas dans le champ de l'activité principale du client et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du bon de commande pour annuler sa commande sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité à fin d'échange ou de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé. Pour exercer le droit de rétractation vous devez nous notifier à l'adresse suivante E.C.P. 38, bd Tzarewitch - BP 1380 - 06004 Nice cedex 1 - votre décision de rétractation par courrier RAR en remplissant le formulaire de rétractation joint. Au-delà du délai légal de rétractation, toute annulation est impossible. Tout litige relatif à la parution publicitaire sera soumis au Tribunal de Commerce de Nice, seul compétent pour régler les litiges entre les parties. Il est expressément précisé qu'aucune intervention administrative en faveur des annonceurs, qu'elle qu'en soit la nature, ne peut être attendue à la suite d'une souscription, et que celle-ci n'est pas un don à caractère social, mais un ordre d'insertion publicitaire. L'annonceur souscripteur reconnaît donc : 1) que la présente souscription effectuée pour des raisons publicitaires ne saurait lui valoir aucune contrepartie d'ordre administratif ou autre. Le fournisseur est tenu de la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code Civil. Le magazine est édité par l'Association POMPIERS SOLIDAIRES et commercialisé sous mandat par EDITION CONSEIL PUBLICITÉ - 38 bd Tzarewitch - BP 1380 - 06004 Nice Cedex 1 - Siret 844 388 082 000 19 - APE 7312Z - Tél. 04 89 15 71 99 - E-mail : gestion.ecp@sfr.fr.